

REGLEMENT DU TRISOTHON DU 20 MARS 2016

Art.1 - EPREUVES:

Epreuves pédestres non chronométrées à allure libre de 1,5 km et 8,5 km en ville, ouvertes aux jeunes, adultes et vétérans pour l'épreuve de 8,5 km et aux enfants pour l'épreuve de 1,5 km..

Art.2 - ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile souscrite auprès d'AVIVA, contrat n° 77039273.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence sportive d'appartenance à un club.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Art.3 - SANTE

Les non licenciés devront OBLIGATOIREMENT fournir lors de la remise de l'inscription un certificat médical de moins d'un an mentionnant leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique, immédiate ou future.

Art.4 - MINEURS

Les mineurs devront présenter à l'inscription une autorisation parentale signée, ou courir avec un accompagnateur désigné et présent lors de l'inscription.

Seuls les mineurs entre 10 et 15 ans seront admis à s'inscrire à l'épreuve "enfants"

Art.5- SECURITE

Un service d'ordre et de signaleurs sera mis en place tout le long du parcours .

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter la partie droite de la chaussée (sauf dans les rues étroites).

Des services de secours seront assurés (ambulance, secouristes et médecin).

Art.6 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS

Les concurrents sont invités à effectuer une pré-inscription sur le site www.trilogis21.org.

Les inscriptions (10 € pour toutes catégories, sauf enfants de 10 à 15 ans: 5 €) et la remise des dossards s'effectueront le jour de la course, dès 9 heures, sur la place du Colonel Berrurier (place de la gare) à Tarascon, sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation pour cause de force majeure.

Art.7 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le classement sera effectué en trois catégories: "enfants" (de 10 à 15 ans) , "jeunes et adultes" (de 15 à 50 ans) et "vétérans" (au-delà de 50 ans). Pour les catégories autres qu'enfants, classement distinct dames et messieurs.

Coupes et trophées aux trois plus jeunes de chaque catégorie "enfants" et "jeunes-adultes" et aux trois plus âgés de la catégorie "vétérans", à condition d'avoir terminé la course.

Art.8 – DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent, tant pour eux-mêmes que pour leur(s) enfant(s) mineur(s) la diffusion de leur image (photos, vidéos) y compris dans la Presse.

Art.9 - REGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement, que les organisateurs se réservent le droit de modifier en cas de nécessité et de le faire connaître avant l'inscription des participants.